



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FICHE D'IDENTIFICATION ULM

(à joindre à la carte d'identification)



a	b	c	d	e	f	Rév n°
B	1	0 1	S F	0 4 3 0 0	E	-

a) Construction en série : B – autres cas A

b) Monoplace : 1 - Biplace : 2

c) 01 : paramoteur

d) Code de l'autorité aéronautique

e) Numéro d'ordre

f) Utilisation : Loisir : L - Activité particulière : T - Loisir et activité particulière : E

Modèle	FLARE PROP 24
Constructeur	SKYWALK GMBH & CO. KG
Adresse du constructeur	WINDECKSTR. 4, 83250 MARQUARTSTEIN - ALLEMAGNE

Activités particulières	n/a		
Equipements autorisés	n/a		
Masse minimale		Masse maximale (MMD)	Résistance minimale d’ancrage
60 kg		140 kg	1000 daN
Voilure			
Fabricant		Modèle	Surface à plat
Flare		Prop 24	24 m²
Autres limitations	Puissance maximale du moteur : 20kW		
Réf. manuel d'utilisation	Prop_manual_fr		
Réf. manuel d'entretien	PROP_inspection_instructions		

Document établi le : **14 avril 2025**

(annule et remplace toute version précédente)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation civile,

A renseigner par le constructeur de l'ULM de série ou par un représentant dûment habilité

Numéro de série de l'ULM:

Aéronef livré en kit : ☐ oui* ☐ non (si l'assemblage a été réalisé sous la responsabilité du constructeur, cocher « non »)

Je certifie que l'ULM est conforme aux éléments descriptifs de cette fiche et aux conditions techniques applicables, sauf mention contraire ci-dessous.

Cette attestation porte sur l'état de l'ULM :

☐ à la date de signature ☐ à la date du :

Remarques/exceptions éventuelles :

.....
.....

A : le :

Nom, prénom du signataire :

Signature et cachet de l'entreprise :

(*) Si l'ULM a été livré en kit, l'attestation du constructeur porte sur les éléments du kit livré et les instructions d'assemblage fournies par lui ; la conformité finale de l'aéronef suppose que l'aéronef soit correctement assemblé, sous la responsabilité du demandeur de la carte d'identification, à partir de ces éléments et de ces instructions.